



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2019-2020

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOURSIER	
			Oui	Non

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas

- une copie complète de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez seul(e) avec vos enfants	Attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de votre concubin(e)
En cas de changement dans votre situation (décès, divorce, séparation, perte d'emploi, invalidité) entraînant une diminution de ressources en 2018	Votre situation déclarative des revenus 2018 ou votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2018 et attestation de la CAF.
En cas de changement récent de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou Séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale - attestation de paiement de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2018	L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) de l'enfant

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

OBSERVATIONS EVENTUELLES:

**Signature du chef d'établissement
& timbre de l'établissement**

DATE : / /

Dans tous les cas, fournir une copie de toutes les pages de l'avis d'impôt 2018 (sur les revenus de l'année 2017) avec le nombre d'enfants à charge et les parts fiscales lisibles,
Dans les situations ci-dessous, **fournir en plus une attestation de paiement de la CAF** (ou MSA) indiquant la composition de la famille.

Si vous n'avez **pas de dossier CAF ni MSA**, cocher cette case .

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
<input type="checkbox"/> vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de votre concubin(e), même s'il n'a pas de lien de parenté avec l'enfant, et une attestation de la CAF.
<input type="checkbox"/> vous vivez seul(e) : <input type="checkbox"/> parent isolé <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> divorcé	L'attestation de la CAF indiquant la composition de la famille et les noms des enfants à charge. En cas de séparation ou divorce en 2017 ou 2018 : préciser la date de la séparation.
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur vivre seul(e) avec mes enfants : depuis le (<i>indiquer la date</i> <i>depuis laquelle vous vivez seul(e) avec vos enfants</i>). Fait à le Signature	
<input type="checkbox"/> veuvage	L'acte de décès pour un décès en 2018 ou 2019 Si décès en 2017, fournir les deux avis d'imposition partielle 2018 sur 2017 afin d'isoler vos revenus de l'année entière.
<input type="checkbox"/> changement de la situation familiale en 2018 ou 2019 : décès du conjoint, divorce ou séparation	Tout document justificatif du changement de situation. L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge.
<input type="checkbox"/> naissance en 2018	Votre avis d'impôt 2019 sur les revenus 2018, à fournir dès sa réception et avant le 30/09/2019 (*).
<input type="checkbox"/> changement dans votre situation professionnelle ou financière entraînant une diminution des ressources en 2018 Motif :	Votre avis d'impôt 2019 sur les revenus 2018, à fournir dès sa réception et avant le 30/09/2019 (*). Tout document justificatif de la modification de votre situation entraînant la diminution de ressources.
<input type="checkbox"/> Vous demandez la bourse en tant qu'élève majeur isolé	Tout document indiquant votre qualité de contribuable (avis d'impôt ou contrat ou prise en charge en tant que jeune majeur) Une note sociale indiquant votre situation, Un justificatif de domicile.
<input type="checkbox"/> l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figure pas sur votre avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017	L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge. Un justificatif du changement de résidence de l'enfant (décision de justice ou attestation des parents).
<input type="checkbox"/> votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur. L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge.

(*) Attention, votre dossier doit être rendu avant la date limite du **4 juillet 2019**, le document de l'impôt 2019 sur les revenus de 2018 pourra être ajouté en septembre.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Nous sommes là pour vous aider



N°51593#07

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2019-2020

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2018 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2017 à ne pas dépasser	18 105€	19 497€	22 281€	25 763€	29 245€	33 424€	37 601€	41 780€

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, la demande de bourse de lycée s'effectue en ligne sur votre compte Education nationale jusqu'au 4 juillet 2019. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 4 juillet 2019

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne